

République Française
Département
HAUTE-SAONE

Canton
VILLERSEXEL
Arrondissement
VESOUL

de

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240626-4224DECLAST-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUD Clément	abs	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	X	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	X	MOUGIN Aurélien	proc	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	X
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	X	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absent : Clément ARTAUD

Absent excusé : Aurélien MOUGIN (procuration à Bruno MOUGIN)

N°42/2024

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT « IMPASSE DE L'EGLISE »

Vu la délibération n° 28/2023 en date du 13/04/2023 concernant le projet de placette de retournement « impasse de l'Eglise »,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONSTATE la désaffectation d'une partie de la voie communale « impasse de l'Eglise » à savoir 37 m² suite au nouveau plan de délimitation établi par le Cabinet DELPLANQUE,
- AUTORISE le déclassement de cette voie, sans procéder au préalable à une enquête publique, car cette portion ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurée par la voie.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 27/06/2024
Convocation : 18/06/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	12	13	2	0

République Française
Département
HAUTE-SAONE

Canton
VILLERSEXEL
Arrondissement
VESOUL

de

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240626-4324SUBVCCAS-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUD Clément	abs	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	X	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	X	MOUGIN Aurélien	proc	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	X
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	X	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absent : Clément ARTAUD

Absent excusé : Aurélien MOUGIN (procuration à Bruno MOUGIN)

N°43/2024

VERSEMENT ANNUEL D'UNE SUBVENTION AU CCAS

Chaque année, la commune apporte une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Au titre de l'exercice 2024, il vous est proposé d'octroyer au CCAS une subvention de 1000 € qui contribuera, entre autres, au financement des activités de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD

Affichée le : 27/06/2024
Convocation : 18/06/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	12	13	2	0

République Française
Département
HAUTE-SAONE

Canton
VILLERSEXEL
Arrondissement
LURE

Commune
de ESPRELS

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240626-4424MARCHESTPI-DE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUD Clément	abs	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	X	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	X	MOUGIN Aurélien	proc	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	X
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	X	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absent : Clément ARTAUD

Absent excusé : Aurélien MOUGIN (procuration à Bruno MOUGIN)

N° 44/2024 : MARCHE D'ASSAINISSEMENT LOT N° 1 – RETRAIT DE LA DELIBERATION ATTRIBUANT CE MARCHE A LA SOCIETE « JUSTIN TP » - ATTRIBUTION A LA SOCIETE « STPI » DU MARCHE

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la réalisation des travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement (réseaux et station), la commune a confié une mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études GEOPROTECH afin de l'accompagner durant le déroulement du projet (études/consultation/travaux).

Dans sa délibération du 26 mars 2024, le conseil municipal a fait le choix de ne pas suivre la position de la maîtrise d'œuvre et a attribué le lot n° 1 de ce marché à la Société « JUSTIN TP » pour un montant de 1 266 272,50 € HT, soit 1 519 527 € TTC.

La société « STPI », classée n° 2, a saisi la commune de plusieurs demandes et mis en évidence plusieurs illégalités de la décision du conseil municipal d'attribuer le marché.

Après nouvelle analyse, le changement opéré à l'encontre de la position de la maîtrise d'œuvre n'apparaît pas justifié dès lors que le délai n'était pas un critère de considération.

De plus, selon le conseil de la société « STPI », il apparaît que l'offre de la société « JUSTIN TP » n'était pas conforme au CCTP ce qui, normalement, aurait dû entraîner le non-classement de l'offre. Cette position apparaît rétrospectivement justifiée.

Il apparaît, dans ces conditions, nécessaire de délibérer à nouveau en retirant la précédente délibération en tant qu'elle attribuait le marché à la société « JUSTIN TP » et d'attribuer le lot n° 1 de ce marché à la société « STPI ».

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240626-4424MARCHESTPI-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ RETIRE la précédente délibération en tant qu'elle avait attribué le marché à la société « JUSTIN TP »
- ✓ APPROUVE, pour le lot n° 1, le choix de l'entreprise « STPI » comme attributaire du marché pour un montant de 1.267.286,50 € HT, soit 1.520.743,80 € TTC
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise « STPI » ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Vote : unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD

Affichée le : 27/06/2024
Convocation : 18/06/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	12	13	2	0

République Française
Département
HAUTE-SAONE

Canton
VILLERSEXEL
Arrondissement
LURE

de

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240626-4524VTEHERBE-DE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUD Clément	abs	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	X	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	X	MOUGIN Aurélien	proc	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	X
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	X	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absent : Clément ARTAUD

Absent excusé : Aurélien MOUGIN (procuration à Bruno MOUGIN)

N° 45/2024

VENTE D'HERBE 2024

Entendu l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de procéder à la vente d'herbe, en 2024, des parcelles suivantes :

- Creux Tronchot – section ZA n°41 – contenance de 87a 80ca (ainsi que la partie enherbée de ZA n°39 qui formeront un seul lot),
- Le Pontot 2^{ème} canton – section ZH n°67 – contenance de 1ha 87a 81ca.

Il charge le maire d'en organiser la vente publique par adjudication et l'autorise à signer les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 27/06/2024
Convocation : 18/06/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	12	13	2	0

République Française
Département
HAUTE-SAONE

Canton
VILLERSEXEL
Arrondissement
LURE

de

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240626-4624CONVSAFER-DE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUD Clément	abs	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	X	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	X	MOUGIN Aurélien	proc	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	X
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	X	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absent : Clément ARTAUD

Absent excusé : Aurélien MOUGIN (procuration à Bruno MOUGIN)

N° 46/2024 : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION AVEC LA SAFER (2025)

La convention de mise à disposition est une convention proposée par la SAFER qui permet d'assurer l'exploitation d'un fonds de manière temporaire, dans l'attente d'une vente, d'une mise en location ou d'un changement de destination.

Ce dispositif permet à tout propriétaire de les mettre à disposition de la SAFER.

Le propriétaire passe une convention temporaire avec la SAFER, perçoit une redevance annuelle, garantie et versée par la SAFER, et retrouve son bien libre à l'issue de la période déterminée.

Le bien est libre de location et entretenu au terme de la convention.

Les parcelles ZH 67 (contenance : 01ha 87a 81ca) et ZA 41 (87a 80ca) pourraient être intégrées dans ce dispositif moyennant un loyer annuel de 100,00 €/ha payable par la SAFER chaque année avant le 31 décembre, les frais de gestion étant supportés par le ou les preneur(s).

Après étude et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la proposition de convention présentée par la SAFER,
- précise que ces dispositions entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025,
- autorise le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 34/2023 du 8 juin 2023.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 27/06/2024
Convocation : 18/06/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	12	13	2	0

République Française
Département
HAUTE-SAONE

Canton
VILLERSEXEL
Arrondissement
LURE

de

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240626-4724DEVISCONVCI-DE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUX Clément	abs	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	X	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	X	MOUGIN Aurélien	proc	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	X
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	X	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absent : Clément ARTAUX

Absent excusé : Aurélien MOUGIN (procuration à Bruno MOUGIN)

N° 47/2024 : DEVIS FOURNITURE ET POSE CONVECTEURS ELECTRIQUES CABINET INFIRMIER

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise « MG ELEC CM », 13 bis Chemin de la Demie, 70000 QUINCEY, qui s'élève à 1217.25 € HT (1460.70 € TTC),
- Autorise le Maire à signer tout document en rapport à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD

Affichée le : 27/06/2024
Convocation : 18/06/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	12	13	2	0

République Française
Département
HAUTE-SAONE

Canton
VILLERSEXEL
Arrondissement
LURE

de

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240626-4824DEVSECHMAIN-DE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUD Clément	abs	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	X	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	X	MOUGIN Aurélien	proc	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	X
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	X	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absent : Clément ARTAUD

Absent excusé : Aurélien MOUGIN (procuration à Bruno MOUGIN)

N° 48/2024 : DEVIS FOURNITURE ET POSE SECHE MAINS A LA SALLE DES FETES

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise « MG ELEC CM », 13 bis Chemin de la Demie, 70000 QUINCEY, qui s'élève à 2650.71 € HT (3180.85 € TTC),
- Autorise le Maire à signer tout document en rapport à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD

Affichée le : 27/06/2024
Convocation : 18/06/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	12	13	2	0